



**SYNDICAT
DÉPARTEMENTAL
D'ÉNERGIE DE LA
HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
SEANCE DU 18 JUIN 2018
N° d'ordre de la délibération : 25
N° de feuillet : 1**

Date de la convocation : 6 Juin 2018
Nombre de membres : 18
En exercice : 16
Présents : 10
Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

Le 18 Juin 2018 à 10 heures
Les membres du Bureau du Syndicat,
légalement convoqués,
se sont réunis au siège du Syndicat,
9 rue des 3 Banquets à Toulouse,
sous la présidence de Monsieur Pierre IZARD

Programme 2018 de mise à disposition de radars pédagogiques

Etaient présents : Madame Janine GIBERT, Messieurs François AUMONIER, Denis BEZIAT, Patrick BOUBE, Roland CLEMENCON, Jean-Pierre COMET, Cyril DESOR, Pierre IZARD, Marc MENGAUD, Robert MORANDIN.

Etaient absents ou excusés : Madame Annie PEREZ, Messieurs Guillaume DEBEAURAIN, Raoul RASPEAU, Patrice RIVAL, Claude SARRALIE et Raymond STRAMARE.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur Denis BEZIAT est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu la délibération N°16 du comité-syndical du 27 mars 2018 mandatant le bureau du SDEHG au titre de ses délégations en matière de décisions financières, d'élaboration de programme de travaux et de passation de convention pour définir les modalités de réalisation du programme de travaux pour les radars pédagogiques ;

Vu l'article 5 des statuts du SDEHG l'habilitant pour la gestion de l'énergie et pour l'élaboration des Plans Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) et considérant que la vitesse des véhicules est un facteur d'économies d'énergie et de réduction de la pollution de l'air ;

Vu l'inscription au budget 2018 de 360 000 € de crédit au compte 2152 afin de réaliser un programme 2018 de mise à disposition de radars pédagogiques ;

Monsieur le Président expose :

Un radar pédagogique est un équipement de prévention, implanté en bordure de chaussée pour indiquer à l'utilisateur de la voie la vitesse à laquelle il circule et afficher un message d'alerte si sa vitesse est supérieure à celle autorisée.

Le programme 2018 de mise à disposition de radars pédagogiques consiste à mettre à disposition et installer pour les communes qui en font la demande au maximum deux radars pédagogiques afin de pouvoir cibler chaque extrémité de la voie la plus fréquentée. Les localisations définitives seront arrêtées après étude avec les services techniques du SDEHG.

Les coûts d'achat et d'installation de ces dispositifs seraient partagés à parts égales entre le SDEHG et la commune.

Les radars pédagogiques seraient achetés dans le cadre de la passation d'un marché public de fourniture et seraient livrés directement aux entreprises titulaires des marchés de travaux épars actuels pour installation. Le marché de fourniture prévoit une garantie de 2 ans sur site rendant ainsi inutile un marché de maintenance sur les deux années à venir.



SYNDICAT
DÉPARTEMENTAL
D'ÉNERGIE DE LA
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
SEANCE DU 18 JUIN 2018
N° d'ordre de la délibération : 25
N° de feuillet : 2

Programme 2018 de mise à disposition de radars pédagogiques

Après en avoir délibéré, le bureau décide d'appliquer les règles suivantes pour le programme 2018 :

- 1- La mise à disposition et l'installation de deux radars pédagogiques maximum par commune, un à chaque extrémité de la voie la plus fréquentée.
- 2- Le partage à parts égales entre le SDEHG et la commune des coûts d'achat et d'installation des radars pédagogiques.
- 3- La liste des communes bénéficiaires est annexée à la présente délibération. Les demandes sont traitées dans l'ordre d'arrivée, dans la limite des crédits inscrits au budget 2018 du SDEHG. Cette liste sera mise à jour par le bureau du SDEHG en fonction des coûts réels, des nouvelles demandes ou des demandes annulées par les communes.

Résultat du vote :

Pour 10
Contre 0
Abstention 0
Non-participation au vote... 0

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,



Le Président

Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le **26 JUIN 2018**